

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS OU LA CONSOLIDATION D'EXPLOITATION AGRICOLE
DANS LE CADRE DE LA REFORME FONCIERE ET CESSION DE BIENS FONCIERS**

-=-=-=-=-

La SAFER de GUADELOUPE porte à la connaissance du public qu'elle envisage d'attribuer les biens désignés ci-après :

➤ **BIEN FONCIER RURAL EN PLEINE PROPRIETE :**

Commune de MORNE-A-L'EAU :

*Lieu-dit «Lasserre» - références cadastrales AO 202 – surface de 19 a 60 ca environ, AO 203 - surface de 3 ha 00 a 92 ca environ (surface totale 3 ha 20 a 52 ca) – PLU : A – parcelles libres [Cession en une seule unité foncière]

➤ **AUTRES BIENS FONCIERS EN PLEINE PROPRIETE :**

Commune de SAINTE-ROSE :

- * Lieu-dit «Baret» - référence cadastrale AS 187 - surface de 9 a 73 ca environ – PLU : UG – parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Moustique» - référence cadastrale AV 417 - surface de 9 a 86 ca environ – PLU : UG – parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Moustique» - référence cadastrale AV 560 - surface de 6 a 60 ca environ – PLU : UG – parcelle libre (présence de vestige d'habitation)
- * Lieu-dit «Conodor» - référence cadastrale AZ 374 - surface de 17 a 21 ca environ – PLU : UG/N – parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Montgommier» - références cadastrales BE 307 - surface de 28 a 43 ca environ, BE 358 – surface de 12 a 49 ca (surface totale de 40 a 92 ca environ) – PLU : UG/N – parcelles libres [Cession en une seule unité foncière]
- * Lieu-dit « Rue Saint Félix Vaire » - référence cadastrale BI 549 - surface de 10 a 48 ca environ – PLU : UG – parcelle occupée bâtie

Commune de PETIT-BOURG :

*Lieu-dit «Trinité» - référence cadastrale AD 1161 - surface de 15 a 28 ca environ – PLU : UPS – parcelle occupée bâtie

Commune de BAIE-MAHAULT :

*Lieu-dit «Fond Budan» - référence cadastrale BE 552ppF2 (devenue BE 838) - surface de 10 a 50 ca environ – PLU : 1AUb – parcelle libre

Commune de LES ABYMES :

* Lieu-dit «Tamarin » - référence cadastrale AI 607 – surface de 20 a 19 ca environ - PLU : 1AU - parcelle libre

Commune de MORNE-A-L'EAU :

- * Lieu-dit «Garnier» - référence cadastrale BO 461 - surface de 20 a 00 ca environ – PLU : UGn – parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Lorette » - référence cadastrale BT 1128 – surface de 36 a 37 ca environ - PLU : UGn/UG – parcelle libre
- * Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BT 887 - surface de 27 a 34 ca environ – PLU : UG/A – parcelle libre
- * Lieu-dit «Blain» - référence cadastrale BV 219 - surface de 12 a 88 ca environ – PLU : Ubi/A – parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BV 442 - surface de 6 a 50 ca environ – PLU : UG/A – parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Chastel» - référence cadastrale BV 401ppF1 (devenue BV 474) - surface de 17 a 21 ca environ – PLU : A/U – parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Chastel» - référence cadastrale BV 401ppF2 (devenue BV 475) - surface de 11 a 56 ca environ – PLU : A – parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BV 401ppF3 (devenue BV 476) - surface de 10 a 66 ca environ – PLU : UG – parcelle libre
- * Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BV 401ppF4 (devenue BV 477) - surface de 23 a 53 ca environ – PLU : A/UG – parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BV 401ppF5 (devenue BV 479) - surface de 21 a 09 ca environ – PLU : A – parcelle occupée bâtie

Commune de LE MOULE :

- * Lieu-dit «Acomat» - référence cadastrale AK 513 - surface de 9 a 50 ca environ – PLU : UGn/N – parcelle libre
- * Lieu-dit «Acomat» - référence cadastrale AK 1040 - surface de 13 a 92 ca environ – PLU : UGn/N – parcelle libre
- * Lieu-dit « La Mineure » - référence cadastrale BK 1389ppF7 (devenue BK 1908) – surface de 7 a 05 ca – PLU : A – parcelle occupée

Commune de PETIT-CANAL :

* Lieu-dit « Chemin des Agriculteurs » - référence cadastrale AB 312 - surface de 20 a 26 ca environ – PLU : U2 – parcelle libre

Les fiches de candidature peuvent être retirées directement à la SAFER de Guadeloupe ou téléchargées sur le site www.safer-guadeloupe.com.

Les candidatures doivent être déposées **avant le jeudi 30 octobre 2025. Seules les candidatures avec des dossiers COMPLETS seront acceptées :**

1) Pour les biens fonciers agricoles : Une fiche de candidature remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés et un chèque de banque de 20% du montant de la vente. ([Appel à la SAFER pour connaître la valeur du terrain](#))

2) Pour les autres biens fonciers : Une fiche de candidature remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés. Une TVA de 8,50% du prix de vente est appliquée



Le montant des frais de notaire n'est **pas inclus** dans les acquisitions

Lors du dépôt de toutes candidatures, il est exigé que le candidat fournisse une attestation stipulant que la parcelle a bien fait l'objet d'une visite par ses soins. Sans confirmation de la visite, les dossiers de candidatures ne seront pas pris en considération.

Les personnes souhaitant candidater doivent déposer leur dossier soit directement à la SAFER ou par courrier au plus tard le **jeudi 30 octobre 2025** (cachet de la poste faisant foi) à SAFER DE GUADELOUPE - Immeuble Patio de Houelbourg - Z.I. de JARRY - B.P. n° 2063 - 97192 JARRY CEDEX.

Cet avis peut être consulté sur le site de la Préfecture de Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.gouv.fr> du quotidien local **FRANCES-ANTILLES** et également sur le site de la SAFER <http://www.safer-guadeloupe.com>.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats

Pour la SAFER,
Le Président Directeur Général